

Victimes ou témoins de violence

...

que faire ?



JE SUIS VICTIME OU TÉMOIN DE VIOLENCES CONJUGALES OU INTRA-FAMILIALES, JE FAIS QUOI ?

Victime ou **témoin** de violences conjugales
en cas d'urgence composez le **17**

Vous ne pouvez pas appeler ?
Envoyez un SMS au **114**

Enfants en danger ? Appelez le **119**

Pour un hébergement d'urgence ?
Appelez le **115**

N° police municipale sur la Rochelle
05 46 51 50 60

BESOIN D'AIDE OU D'ÉCOUTE ?

Appelez le **3919**
appel anonyme, gratuit et non traçable 7j/7

Signalez une violence en ligne sur
arretonslesviolences.gouv.fr



Scannez-moi maintenant
pour démarrer une discussion
instantanée avec un gendarme
ou un policier.

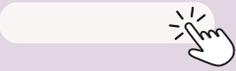
Ou téléchargez l'application **Ma sécurité** :
tchat en ligne avec un.e policier.e ou
gendarme près de chez vous, service de pré
plainte en ligne....

Vous suspectez ou êtes témoins de violences faites aux enfants ?

- Il existe un tchat en temps réel
destiné aux moins de 21 ans
7 jours/7 de 15 h à 21 h
www.allo119.gouv.fr
- Vous pouvez remplir une
information préoccupante pour un
mineur en appelant le **119** où sur
www.allo119.gouv.fr
- Restez attentifs-ves aux signaux
faibles des enfants : difficulté de
concentration, changements de
comportements, du sommeil et de
l'alimentation, douleurs...
- Dans le cadre de votre exercice
professionnel, vous pouvez faire
une réunion d'équipe pour en
parler, faire remonter
l'information à votre supérieur-e,
décider de remplir une
information préoccupante
ensemble



Victimes, vous pouvez...

- Mettre vos preuves en sécurité sur le site Mémo de Vie <https://memo-de-vie.org/> (photos, papiers importants...) avec un bouton qui permet de quitter le site très vite 
- Vérifier que votre téléphone n'est pas sur écoute en composant le ***#21#**
- Vous rapprocher d'associations locales

CIDFF 17 / FRANCE VICTIMES

<https://www.cidff17.org/>
contact@cidff17.org **05 46 51 02 50**
pour obtenir un accompagnement psychologique et juridique gratuit et confidentiel

AVVIF17

<https://www.avvif17.org/>
avvif17@gmail.com **07 66 78 78 55**
pour sortir de l'isolement et être soutenue par d'autres personnes ayant vécu des expériences similaires (système de pair aidance)



Témoins, vous pouvez...

- Proposer votre écoute active, questionner la victime de manière bienveillante, lui rappeler qu'elle n'est pas responsable
- Mesurer le niveau de violence subie par la personne s'il elle est d'accord, en lui présentant l'outil du violentomètre
- Mettre des mots sur le type de violences subies (psychologiques, économiques, sexuelles...), rappeler qu'elles sont punissables par la loi
- Rediriger la personne vers des associations locales (contacts sur la page "*victimes, vous pouvez*"), l'accompagner en rendez-vous
- L'aider à accumuler des preuves sur la plateforme <https://memo-de-vie.org/> pour protéger ses documents et ses témoignages
- L'accompagner si elle souhaite porter plainte

Vous entendez des conflits dans votre voisinage et suspectez des violences ?

Contactez l'**ALPMS** :

(Agence Locale de Prévention et Médiation Sociale)

06 81 22 69 35 / 05 46 41 32 32

Elle intervient sur la CDA de la Rochelle également les soirs et les week-end.



vous n'êtes
pas
responsable